

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 07 avril 2021 à 18 heures 00

**Date de convocation :**  
02 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

**Objet**  
Délibération n°13.2021  
ADN : Convention  
cadre CCBDP-  
commune

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, DUMAS CHANTAL, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc  
Excusé : NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian)

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

**Vu** la mise en œuvre de la compétence statutaire engageant la CCBDP dans le financement du déploiement de la fibre optique (FTTH) et la convention initiale d'engagement avec ADN (délibération du 30 mai 2017, n° 119/2017).

**Considérant**, la mobilisation de crédits importants pour la CCBDP afin de permettre aux 67 communes sans participation financière, de bénéficier du déploiement de la fibre optique, il convient de clarifier les rôles de chacun dans un esprit de coproduction CCBDP – commune. (Prévisionnel de 5 226 000 euros - Délibération CCBDP 33-2020 du 11 Février 2020)

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer sur une convention cadre entre la CCBDP et la commune afin de définir principalement :

- 1/ Les échelles de déploiement et rappeler les modalités de définition du calendrier
- 2/ Les missions de la CCBDP dans le suivi et le financement du projet
- 3/ Les missions de la commune dans l'adressage et sa mobilisation tout au long du projet pour faciliter le déploiement de la fibre (FTTH) vers ses administrés et entreprises.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Valide** les termes de la convention cadre entre la CCBDP et la commune, traitant de l'objet pré cité.

**Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 026-212600431-20210407-DELIB13\_\_2021-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 07 avril 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

